

ANNEXE 3 : Liste des types d'habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné et données y afférentes ; synthèse des critères scientifiques ayant conduit à la sélection du site Natura 2000 BE33008 – “ Vallée de la Burdinale ”

La présente annexe indique, compte tenu des données actuellement disponibles :

- la liste des types d'habitats naturels et la liste des espèces pour lesquels le site est désigné ainsi que les données concernant respectivement leurs surfaces, leur niveau de population et l'estimation de leur état de conservation ; les types d'habitats naturels et les espèces prioritaires sont indiqués par un astérisque (*) ;
- une synthèse des résultats de l'évaluation de l'importance du site pour assurer la conservation des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII et des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IX et des espèces d'oiseaux de l'annexe XI de la loi du 12 juillet 1973 que le site abrite.

Ces résultats justifient la sélection du site comme site Natura 2000. Les données complètes, détaillant les résultats de l'application des critères de sélection, sont disponibles auprès des services centraux du Département de la Nature et des Forêts, 15 avenue Prince de Liège à 5100 Jambes et sur le site Internet <http://natura2000.wallonie.be>.

Les données relatives aux types d'habitats naturels (liste, surface et état de conservation) et aux espèces (liste, population et état de conservation) pour lesquels le site est désigné sont issues des formulaires standard de données établis entre 2002 et 2005. Ces données estimées à l'échelle du site au moment de sa sélection contiennent des approximations. Elles ont été pour partie actualisées, en particulier pour les surfaces, sur base des meilleures connaissances disponibles et il conviendra de poursuivre l'actualisation de ces données sur base d'une cartographie détaillée des habitats.

Le site BE33008 a été sélectionné pour les raisons suivantes : Il s'agit d'un site reprenant les versants et fonds de vallées de la Burdinale et de ses affluents entre Burdinne et Huccorgne ; il s'agit de l'une des dernières vastes zones boisées de la Hesbaye, pièce centrale du Parc Naturel de la Mehaigne et de la Burdinale.

Les versants boisés sont essentiellement couverts de forêts du métaclimax des hêtraies atlantiques acidophiles à neutrophiles, mais la partie aval du site permet l'apparition de forêts à tendance plus calcicole. Certains de ces massifs constituent en outre l'habitat du pic mar. Les fonds de vallées abritent quant à eux des chênaies-frênaies humides et des forêts alluviales, ainsi que des mégaphorbiaies. Ces différents milieux sont souvent mélangés avec des peupleraies. Le site présente, le long de ses cours d'eau, des berges propices au Martin-pêcheur. Enfin, il convient de souligner la présence du triton crêté, de la mulette épaisse et de nombreuses espèces de chauves-souris dont une est d'intérêt communautaire.

A. Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII de la loi pour lesquels le site est désigné

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC*
9120	85,22 ha	C	
9130	61,78 ha	C	
9160	33,65 ha	C	
91E0*	13,83 ha	C	UG 7
6430	6,92 ha	C	
9150	1,04 ha	C	
9180*	1,03 ha	C	UG 6
8310		-	

Légende : EC : estimation de l'état de conservation; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; UG HIC* : unité(s) de gestion abritant ou

susceptible(s) d'abriter (lorsque les données précises ne sont pas disponibles) l'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire ; "-" : donnée non disponible

6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

8310 : Grottes non exploitées par le tourisme

9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion roboretetraeae ou Ilici-Fagetum)

9130 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum

9150 : Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagetum

9160 : Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli

9180* : Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion

91E0* : Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incarnae, Salicion albae)

B. Espèces des annexes IX et XI de la loi pour lesquelles le site est désigné

Code	Nom latin	Nom français	Population			EC
			résidente	migratoire		
				repr.	hiver	
1032	Unio crassus	Mulette épaisse	P			C
1166	Triturus cristatus	Triton crêté	P			B
1321	Myotis emarginatus	Vespertilion à oreilles échancrées	0-1 i			C
A229	Alcedo atthis	Martin pêcheur d'Europe	1-2 p			-
A238	Dendrocopos medius	Pic mar	1 p			-

Légende : P = présence ; p = couple ; i = individu ; EC : estimation de l'état de conservation ; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; vis. : visiteur ; occ. : occasionnel ; "-" : donnée non disponible

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 avril 2016 de désignation du site Natura 2000 BE33008 – " Vallée de la Burdinale ".

Namur, le 14 avril 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN